

Renseignements et inscriptions :

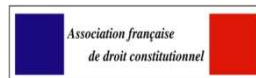
Madame Alexandra Gasmi
Centre de droit Constitutionnel- Equipe de droit public de Lyon
Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard
69007 Lyon
04 78 78 70 59
alexandra.gasmi@univ-lyon3.fr

Entrée libre mais inscription obligatoire.

UNIVERSITÉ
JEAN MOULIN
— LYON 3
COMPRENDRE LE MONDE



Centre de droit constitutionnel



LE FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE

*Journée d'étude décentralisée de
l'Association Française de Droit Constitutionnel (AFDC)*

**Mercredi 28 mars 2012
de 14h00 à 18h30**

Amphi Huvelin

Première partie

Sous la présidence de **Philippe Blachèr**,
Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3,
Directeur du Centre de Droit Constitutionnel(CDC)

14h00 - 14h30. Philippe Blachèr, Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, Directeur du CDC

Propos introductif: la réglementation financière de la campagne présidentielle s'inscrit-elle dans une logique « démocratique » ?

14h30 - 15h00. Stéphane Caporal, Professeur à l'Université Jean Monnet de Saint Etienne

Financement de la campagne et principe d'égalité entre les candidats

15h00 - 15h30. François Robbe, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, CDC

Financement de la campagne présidentielle et financement des élections parlementaires

15h30 - 16h00. Guillaume Protière, Maître de conférences à l'Université Lumière - Lyon 2, CDC

Qu'est ce qu'un compte de campagne ?

Débats

Pause

Seconde Partie

Sous la Présidence de **Hervé de Gaudemar**,
Professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

16h30 - 17h00. Mathilde Philip-Gay, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3, CDC

Dépense-t-on trop ? Eléments de droit comparé

17h00 - 17h30. Sébastien Bénétullière, Docteur en droit, Chargé de cours à l'Institut d'Études Politiques, CDC

L'argent fait-il l'élection? La liberté de campagne en question

17h30 - 18h00. Xavier Magnon, Professeur à l'Université de Toulouse
Le contrôle du Conseil constitutionnel

18h00 - 18h30. Olivier Négrin, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Le contrôle de la CNCC